

LE PETIT GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sans avis contraire

| | | |
|---|---|--|
| Solo-et-Marno ou départements limitrophes | BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE | Paris et les autres Départements |
| Un an..... 3 fr. | ANNONCES la ligne. 20 cent. | Un an..... 3 fr. 50 |

AVIS

Nous prions ceux de nos lecteurs dont l'abonnement est expiré, de bien vouloir nous en faire parvenir le montant en un mandat-poste

Les abonnements étant renouvelés d'office, à moins d'avis contraire, nous ferons présenter par la poste les quittances d'abonnements restant à recouvrer, en ajoutant 25 cent. à leur montant, pour frais de recouvrement.

ÉCHOS DE LA SEMAINE

9 Novembre. — Un individu demeuré inconnu tente pour la deuxième fois dans l'espace de quatre mois de mettre le feu aux magasins de l'arsenal de Briançon.

10 Novembre. — Terrible accident de chemin de fer sur la ligne de Toulon à Marseille. On compte deux tués et douze blessés,

— Incidents regrettables à la manufacture de tabac du Mans. Les ouvrières du paquetage hydraulique ayant à se plaindre de leur directeur refusent de reprendre leur travail.

— Discussion de l'interpellation Lavy au sujet de la révocation de M. Robin et des scandales de Compuis.

Après une éloquente réplique de M. Leygues, ministre de l'Instruction publique, un ordre du jour de confiance, est voté par 466 voix contre 49.

11 Novembre. — Election sénatoriale dans l'Isère. — M. Saint-Romme républicain radical, est élu.

12 Novembre. — Une lettre de M. Robin ancien directeur de Compuis mettant en cause M. Léon Bourgeois, ce dernier adresse à M. le ministre de l'Instruction publique, à l'ouverture de la séance de la Chambre une question, dont la conclusion met fin à l'incident.

— Une tempête d'une extrême violence souffle pendant toute la journée dans les rues de Paris et dans toute la banlieue où elle cause des ravages très importants ainsi que de nombreux accidents de personnes.

13 Novembre. — A l'interpellation de MM. Boissy d'Anglas et Atype, sur les affaires de Madagascar, le ministre des affaires étrangères répond en faisant un exposé complet de la situation et dépose une demande de crédit de 65 millions, destinés à l'équipement, à l'armement et au transport d'un corps de 15,000 hommes. La Chambre décide que l'examen de ces crédits sera

confié à une commission spéciale dont la nomination sera faite ultérieurement.

14 Novembre. — Une nouvelle affaire d'espionnage occupe l'opinion publique. On parle de l'arrestation de deux officiers allemands arrêtés à Paris et convaincus d'avoir surpris des secrets militaires et relevé les plans de diverses places fortes.

15 Novembre. — Deux nouvelles arrestations se rattachant à l'affaire des espions allemands, sont opérées à Paris. Des perquisitions minutieuses sont faites dans les chambres qu'occupaient les deux Allemands, dont l'un le baron Von Schoernbeck, âgé de 28 ans et l'autre, Von Kessel âgé de 25 ans.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

La fanfare de Dammartin a célébré samedi dernier la fête de Sainte-Cécile. C'est grâce à la parfaite harmonie qui règne dans cette association que les membres ont tenu à avancer de quelques jours la date de leur fête patronale, afin de permettre à un des leurs, M. Ernest Godefroy d'y prendre part avant son départ pour l'armée.

Bon nombre de personnes amies de la Fanfare assistaient à la messe solennelle au cours de laquelle M. l'abbé Sarrat a fait une allocution des plus intéressantes et pleine d'à propos.

Le soir, un banquet servi à l'hôtel de la *Grosse-Tête* rémissait les jeunes musiciens, et quelques membres honoraires, fidèles, mais trop peu nombreux en cette circonstance. Au dessert, alors que la conversation semblait s'animer au bruit pétillant du Champagne, M. Hémar, président, s'est levé et en ter-

mes éloquentes a porté la santé de la fanfare de Dammartin qui vient d'atteindre sa 25^e année après avoir traversé des périodes malheureuses dont elle a surmonté les périls grâce au dévouement de ses chefs et de quelques zélés partisans qui ont su assurer le triomphe de sa cause.

Un bal très animé a terminé fort gaiement cette fête et s'est prolongé jusqu'aux premières lueurs de l'aurore.

— L'Assemblée générale des souscripteurs du bureau de Charité de Dammartin a eu lieu Samedi matin à 8 heures 1/2 sous la présidence de M. Hémar, maire.

Comme les années précédentes, le nombre des membres présents était des plus restreints; C'étaient: M. Hémar, maire, M. Moreau, adjoint; M. l'abbé Congy, curé-doyen; MM. Michel, Astier et Lemarié, administrateurs.

M. Dangoise qui, l'année dernière avait promis de faire un exposé des avantages qu'il y aurait pour la ville à transformer de Bureau de Charité en Bureau de Bienfaisance, n'ayant pas pris part à cette séance, on a eu le regret de voir ajourner à une année encore un projet dont la réalisation pouvait avoir une certaine importance, à la veille de la mise à exécution de la loi sur l'assistance médicale.

Il résulte de la balance des opérations de cette institution de bienfaisance que le total des recettes a été de 2.003 fr. 74 cent., y compris l'excédant de 805 fr. de l'année dernière; celui des dépenses a atteint 1.274 fr. 38 cent., soit un excédant de 729 fr. 36 cent.

M. le maire donne la parole à M. l'abbé Congy, curé-doyen, qui, ayant élaboré le projet d'établissement d'un fourneau économique à l'hospice, dé-

montre les avantages pratiques de cette création destinée à rendre d'importants services, pendant la saison d'hiver. Ce projet, dont tous les détails ont été étudiés avec le plus grand soin est approuvé à l'unanimité et l'auteur en est chaudement félicité.

La séance est levée à neuf heures et demie.

— La visite des fours et chenées est fixée au Mardi 20 Novembre.

— Les contribuables sont informés que le registre destiné à la déclaration des prestations en nature est déposé à la mairie ainsi que le rôle pour la taxe des chiens.

SAINT-MARD

Aujourd'hui dimanche, à 2 heures, une Queue d'honneur sera offerte à l'occasion de l'agrandissement de la maison L. Giverne rue Montauberte. Avis aux amateurs de billard!

A 9 heures du soir, un grand bal sera donné à l'intention de la jeunesse de Saint-Mard et des communes environnantes.

VEU

Le sujet belge, Van Steekiste, a le vin mauvais, et comme il boit souvent, employant tout ce qu'il gagne à s'abreuver, sans souci des besoins de sa famille, il rend celle-ci très malheureuse par ses brutalités.

Tout dernièrement, après être rentré ivre, il se mit à battre sans raison un de ses enfants. La mère étant intervenue, le brutal la saisit par les cheveux, la traîna en lui frappant la tête sur le sol et essaya de la jeter au bas d'un escalier. La pauvre femme se tira à grand peine des mains du forcené, et lasse de souffrir, alla porter plainte contre son triste époux, ivra-

gne, méchant et devenu la terreur du voisinage.

Interrogé sur les faits qui lui sont reprochés, le Belge déclara qu'on ne l'empêcherait pas de battre sa femme et qu'elle en verrait bien d'autres. Cette malheureuse ne parvient que par mille peines et privations à élever ses enfants; elle est vraiment digne de pitié et de commisération.

SAINT-SOUPPLETS

L'aventure survenue à St-Soupplets à M. C. Lecomte, voyageur de commerce, a été racontée d'une façon inexacte par les journaux locaux, et il résulte d'une lettre de ce dernier, que les deux individus d'origine suisse inculpés dans cette affaire, ont abusé grossièrement de la complaisance du propriétaire de l'attelage qui conduisit ces deux individus de Marchémoret à Saint-Soupplets où ils se proposaient de passer la nuit.

« Arrivés à Saint-Soupplets, dit M. Lecomte, l'hôtelier (dont je tais le nom par convenance), nous déclara qu'il ne pouvait nous loger et nous manifesta ses regrets de cette fâcheuse circonstance.

Mes deux compagnons parurent contrariés de ce contre-temps.

Personnellement, je résolus d'aller m'adresser à *La Belle-Idée*, qui venait de m'être enseignée.

J'allais mettre ce projet à exécution lorsque mes deux compagnons, avec qui je venais de prêter dix byrrhs avant de nous séparer définitivement, émirent la prétention d'être recueillis par moi à Eve, et cela sous le fallacieux prétexte que les ayant amenés de Marchémoret à Saint-Soupplets, je devais les conduire de Saint-Soupplets à Eve.



Il était 8 h. 1/2 du soir, la nuit était venue.

Je protestai énergiquement contre cette prétention, ce fut alors que l'un des deux suisses monta dans ma voiture, conviant son camarade à en faire autant, disant qu'il saurait bien souper et coucher à Eve et cela malgré ma mauvaise volonté.

Je me portai à la tête de mon cheval (Papillon) et le maintenant par la bride je voulus l'empêcher d'avancer.

Mais le deuxième suisse, resté à terre me menaça de coups et des morsures de son chien «Bismarck».

Pour comble de malchance, (l'hôtelier, dont la conduite en cette affaire semblera étrange, sinon bizarre), pour ne pas répondre à mes appels (à l'aide) ferma la porte de sa boutique et souffla la bougie qui servait à l'éclairer. Toute retraite m'étant ainsi coupée et tout appui m'étant de ce fait refusé, je dus céder devant les menaces de mes deux compagnons et je courus prévenir la gendarmerie de Saint-Souplets.

Reste à savoir quel dénouement sera donné à cette affaire qui sera portée prochainement devant le tribunal correctionnel de Meaux.

OISSEMY

M. Delahaye Vic. or, cultivateur, qui avait rangé sous un hangar, dans son jardin, plusieurs outils et du linge s'aperçut dimanche, qu'un filou l'avait volé.

Il ne restait plus rien des objets placés sous le hangar.

Préjudice cause : 16 francs.

NANTEUIL

Nous apprenons qu'un négociant aussi généreux que bienfaisant, s'est ait inscrire pour la somme de 300

francs à l'œuvre de la soupe et des aliments chauds qui fonctionne dans cette ville durant la saison froide, en faveur des petits enfants pauvres qui fréquentent l'école maternelle.

MONTHYON

Le quatre novembre dernier, la société protectrice des pompiers s'est réunie sous la présidence de M. Clain, maire, pour procéder à l'élection d'un membre du conseil d'administration et d'un vice-président. A l'unanimité des suffrages, M. Delaforge père est nommé membre du conseil d'administration, et M. Vienjot, adjoint au maire, est élu vice-président.

M. le Président après avoir rendu hommage au zèle et au dévouement de ces braves pompiers, pour les secours empressés, intelligents et efficaces qu'ils ont apportés dans deux incendies que l'on a eu à déplorer cette année, les félicite aussi très chaleureusement du brillant succès qu'ils ont obtenu au concours de Meaux, où ils ont mérité le *Prix d'honneur* de manœuvres en deuxième division.

Du compte-rendu lu par le secrétaire il résulte que la société protectrice est dans une voie très prospère. Malgré un décès et deux démissions dans l'année qui vient de s'écouler, le nombre des membres honoraires s'est élevé de 61 à 72, ce qui, avec les 23 pompiers, membres participants, porte le chiffre total des sociétaires à 98.

Cet heureux résultat est dû en partie aux communes avoisinantes : Poncehard, Barcy, Gesvres, Cuisy, Plessis-Levêque, et surtout Ivry, qui, se solidarissant avec Monthyon, ont à cœur d'encourager la subdivision de pompiers en grossissant chaque année le nombre de ses membres honoraires.

Des comptes présentés par le trésorier, il résulte que : 1° Les recettes comprennent :

| | |
|---|--------|
| En caisse au 1 ^{er} Novembre 1891... | 38 75 |
| Cotisations des membres honoraires, sect. de Monthyon, Poncehard Barcy et Gesvres | 216 00 |
| Cotisations des membres honor., section d'Ivry, Plessis-Levêque et Cuisy..... | 110 00 |
| Subventions de la société d'assurances.. | 30 00 |
| « La Nationale..... | 30 00 |
| Total des recettes | 394 75 |

2° Les dépenses comprennent :

| | |
|---|--------|
| Acquisition d'insignes, note Bulletin... | 95 00 |
| Indemnité aux pompiers. (Inc. Bouchot) | 66 00 |
| Indemnité aux pompiers. (Inc. Pringy) | 48 00 |
| Total des dépenses | 189 00 |
| Excédent de recettes | 207 75 |
| PlACEMENT à la caisse d'épargne..... | 150 00 |
| Il reste entre les mains du trésorier .. | 57 75 |
| Total des fondations à la caisse d'épargne, y compris intérêts de 1893..... | 401 06 |

Ces résultats sont un précieux encouragement et une garantie sérieuse pour l'avenir de la compagnie de pompiers de Monthyon.

OGNES

Le 7 courant, vers le soir, le nommé Ockerman, âgé de 28 ans, manouvrier demeurant à Silly-le-Long, alla trouver M. Cousman, betteravier à la distillerie d'Ognes, pour demander du travail. Il fut embauché et après avoir copieusement soupé, il s'en alla coucher avec un camarade, dans le dortoir de la baraque Cousman.

Le lendemain quand on alla pour l'éveiller, on constata qu'il était mort. On croit qu'il a succombé à une congestion occasionnée par la boisson, car cet homme buvait beaucoup d'alcool.

FONTAINE-LES-CORNUS.

M. et Mme J. Proges, qui viennent de s'installer dans le beau château de Chaalis, près Senlis, loué, avec droit

d'option, à Madame Hanguerlot, depuis quelques jours princesse Murat, ont donné un grand déjeuner pour fêter la Saint-Hubert.

Parmi les convives :

Duc de Noailles, duc et duchesse de Gramont, vicomte et vicomtesse de Chézelles, comte et comtesse de Gontaut, Mme Dollfus, Mlle de Grammont, comte et comtesse de Lespinasse-Langeac, baron et baronne de Pontalba, baron de Saint-Marc, baron et baronne de Neufville, comte et comtesse de Coulombiers, etc.

Journal de Senlis

ÉTAT CIVIL

VILLE DE DAMMARTIN

7 Novembre — Décès de Bougrand Victor François, âgé de 56 ans,

8 Novembre — Naissance de Sacy Charles-Victor, fils de Sacy Achille-Léonce, âgé de 29 ans, cultivateur, et de Démet Marie Victorine, son épouse, tous deux demeurant à Dammartin.

FAITS DIVERS

LE COLORIS DES FLEURS

Quelle est la couleur qui se rencontre le plus fréquemment dans les espèces florales de la région parisienne?

Un botaniste distingué, M. Faideau, s'est livré à ce sujet, à une statistique comprenant 1,203 plantes différentes.

Il a constaté que la couleur blanche prédomine dans leurs fleurs (316 espèces). 312 ont des fleurs d'un vert plus ou moins nuancé; 262 les ont jaunes; 144, roses; 70, bleues; 51, violettes; 39, rouges; et 6 écarlates.

UN TRÉSOR DANS UN LIVRE

Il existe à Londres, un bibliomane que la fortune vient de favoriser au

cours de ses suretages chez les bouquinistes.

Comme il feuilletait un livre ancien, il découvrit entre deux pages, un billet de banque de dix livres sterling (250 francs) ; quelques pages plus loin, même trouvaille, il continue et deux billets lui apparaissent encore.

Sans rien dire, notre homme paye le livre six pences et va de ce pas changer les billets nullement frappés d'opposition. L'heureux amateur a donc eu mille francs pour douze sous. Mais il est probable qu'il va se ruiner en achats avec l'espoir d'une pareille réussite.

La tempête de Lundi

Il n'est pas rare, à cette époque de l'année de subir des tempêtes quelque fois très violentes, mais d'une durée relativement courte comparativement à celle qui pendant la journée de Lundi n'a fait qu'augmenter d'intensité au point de menacer la sécurité des habitants qui se tenaient prudemment à l'abri de leur toit, afin de ne pas avoir à courir les risques d'être coiffés d'une tête de cheminée, d'un vase à fleurs ou même d'une simple tuile.

Le vent qui faisait rage et se jouait malicieusement des vaines précautions que prenaient les rares passants, surtout les dames, pour échapper à ses violences, n'en a pas moins renversé quelques personnes, voire même plusieurs voitures.

Les cimetières ont eu bon nombre de monuments endommagés et de croix brisées, le Christ du calvaire du Dammartin a été ébranlé sur sa base, plusieurs cheminées ont été détruites, et le nombre des vitres brisées est tout considérable. Il serait éga-

lement impossible de dire combien d'habitations ont été dépourvues d'une partie de leur couverture et combien de meules de blé dans les champs ont été mises à découvert.

L'église du Mesnil-Amelot semble avoir été particulièrement éprouvée alors que celle de Villeneuve a vu seulement le coq du clocher prendre son vol vers les plantations forestières du parc du château. L'hôtel Béhézeau, récemment construit a perdu une partie de sa toiture, mais ce n'est là qu'un accident sans grande importance, comparativement à la destruction complète d'un vaste hangar servant de remise aux voitures de la maison Cholet, de Claye, et d'un autre hangar non moins spacieux, situé au lieu dit le Point du jour, à Dammartin.

Fort heureusement, tous ces dégâts sont purement matériels et il n'y a eu à regretter aucun accident grave.

Tramway de Meaux à Senlis

Les journaux de l'Oise publient le rapport suivant qui a trait à divers projets de lignes de tramways tendant à modifier le tracé adopté l'année dernière par le Conseil général de Seine-et-Marne :

Par délibération en date du 31 mai dernier, le conseil municipal de Chéreville, considérant que le département de Seine-et-Marne a fait mettre à l'étude un projet de tramways à vapeur, soit vers Senlis, soit vers un autre point de l'Oise, demande que la direction vers Senlis par Nanteuil soit adoptée.

D'un autre côté, par délibération en date du 9 août, le conseil municipal d'Ermenonville demande à M. le préfet de faire étudier par notre service, comme l'ont été d'autres projets, un tracé

du chemin de fer de Senlis à Meaux par Nanteuil et le Plessis-Belleville, estimant que ce second tracé présente plus d'avantages au point de vue du trafic que celui par Nanteuil.

Comme nous l'avons déjà dit dans un précédent rapport en date du 30 mars 1894 et comme le prouvent les deux délibérations ci-jointes, les populations devant être desservies par un tramway relient Meaux à Senlis ne sont pas du tout d'accord sur le tracé à adopter.

La première chose à faire serait donc que les maires de ces communes se réunissent et cherchent à se mettre d'accord sur ce premier point. Nous estimons, pour notre part, que la direction de Nanteuil serait préférable. Quant au département de Seine-et-Marne, il ne semble pas disposé jusqu'ici à établir des lignes dans la direction de Senlis, mais se borner à en établir une de Meaux à Dammartin.

L'instruction relative à la demande en concession des tramways de Senlis est sur le point d'être terminée. Il y aura donc à Senlis une société exploitant une cinquantaine de kilomètres de tramways ; elle seule pourra, si l'on se décide à créer une ligne vers Nanteuil, se charger de son exécution et de son exploitation ; il serait peu rationnel de donner la concession de cette ligne à d'autres personnes. Il faut donc attendre que cette société soit constituée et c'est à elle qu'il faudra s'adresser lorsque les communes se seront mises d'accord pour faire les études. Quand nous avons fait l'étude des lignes de Senlis à Verberie, Pont, Survilliers et Mortefontaine, les désirs des populations à desservir étaient connus depuis longtemps, il n'y avait pas de doute, sur le tracé à adopter. De plus, les lignes étant établies en grande partie sur routes nationales, nous avons pu, grâce aux renseignements que nous avions et aux agents dont nous disposions, faire l'étude en question sans demander le

moindre crédit. Il n'en serait pas de même pour l'étude d'une ligne vers Nanteuil. Aussi pensons-nous, comme nous l'avons déjà dit, qu'il est préférable d'attendre que les tramways de Senlis soient concédés et aient fait leurs preuves avant de songer à créer d'autres lignes.

L'ingénieur ordinaire :
BIENVEAU

Le Libéral du Valois, paraît étonné de la tournure vague du rapport de M. l'ingénieur ordinaire de Senlis, touchant deux projets de tramways de Senlis à Meaux, soumis par les communes d'Ermenonville et de Chéreville, et tendant à faire passer la ligne par le Plessis-Belleville et Nanteuil-Haudouin.

On comprend aisément que M. l'ingénieur Bienveau qui fit l'étude du projet de la ligne de Pont-Sainte-Maxence-Senlis-Survilliers, dont la mise à exécution doit être prochaine, ne peut en aucune façon entraver la réalisation de cette entreprise ; que d'autre part, le Conseil Général de Seine-et-Marne ayant décidé la création d'une ligne destinée à relier Meaux à Dammartin, avec prolongement probable vers Survilliers, il n'a nullement à intervenir pour approuver ou critiquer ce projet qui répond du reste entièrement aux vœux et aux intérêts de la région Nord-Ouest du département aux frais duquel il doit être réalisé.

Nous ne disons nullement de l'utilité d'un chemin de fer appelé à desservir la vallée de la Nonnette mais à la condition qu'il soit mis à l'étude en temps opportun et non pour entraver un projet dont l'exécution se fait attendre depuis 20 ans et dont le tracé a été définitivement adopté l'année dernière.

La ligne de Meaux, Martin-Survilliers-Senlis, étant en principe et demeurant, pour le moment la seule qui soit réalisable, toutes les influences locales devraient au contraire tendre à en faciliter la prompt exécution.

Vincent BERTHAULT et FILS

HORTICULTEURS à Saint-Mard

Lauréats de concours spéciaux à la Société Centrale d'Horticulture de France et du département de la Seine; 1^{er} et 2^e prix aux expositions de Paris et à l'exposition universelle de 1889. — Nombreuses récompenses ou médailles, or, vermeil et argent.

Culture spéciale de graines, fleurs, légumes et racines fourragères.

Vente de graines

Près de l'église de SAINT-MARD.



L. ETHIS

HORLOGER, BIJOUTIER
à DAMMARTIN, (S.-&-M.)
81, Grande Rue, 81

Montres en or et argent — Pendules
Bijoux — Orfèvrerie — Dorure et réar-
genture.

Pièces de précision — Remontage
de pendules à l'année.

Réparations garanties

PRIX MODÉRÉS

La maison se recommande pour les
soins apportés aux pièces qui lui sont
confiées.

Achat d'Or et d'Argent

*On peut aussi s'adresser à Saint-Mard chez
Madame Veuve Ethis*

PAPIER D'ARMÉNIE

5 cent. la Pochette pour 12 usages

Remise aux dépositaires

TERRES A LOUER

Sises sur Juilly, Nantouillet et Thieux.

*S'adresser à Mme Vve Lahr, à
Juilly et à M. Lahr, instituteur au
Plessis-aux-Bois.*

A. BRUYET

Métreur en Bâtimens

108, Grande rue, 108

à DAMMARTIN, (Seine-et-Marne).

TRAVAIL SOIGNÉ — ACTIVITÉ

AVIS M. BROUAYE BONY, fabri-
cant de corderie à CRÉPY-EN-
VALOIS, prévient sa clientèle qu'il a éta-
bli un dépôt chez M. VÉRON, 59 Grande
rue à Dammartin, où Messieurs les cul-
tivateurs pourront se procurer: *Trails,
Cables et Longes en tous genres.*

Imprimerie E. LEMARIÉ, à Dammartin

BILLETS DE DÉCÈS

en deux heures

TRAVAUX URGENTS

Affiches — Prospectus

Avis divers

Billets de mariages

ET DE NAISSANCES

MENUS

LE CIDRE ET LE POIRÉ

Revue mensuelle des intérêts pomologiques

*Organe des comices et syndicats agricoles et des
sociétés agricoles de France.*

PARAISANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et
l'Administration à M. Ferd. MULLER, Secré-
taire de la Rédaction et Administration.

Les abonnements sont reçus au bureau du journal

Directeur-Gérant: E. LEMARIÉ

Impr. E. Lemarié, Dammartin